

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2020

Par Kate Cornell, directrice générale de l'Assemblée canadienne de la danse

1. Respecter l'augmentation prévue de 35 M\$ au budget du **Conseil des arts du Canada** en 2020-2021 afin de garantir la stabilité du secteur artistique.
2. Rendre permanente la hausse annuelle de 54 M\$ du **Fonds du Canada pour les espaces culturels** (FCEC) pour permettre au secteur des arts de réduire son empreinte carbonique en rénovant ses infrastructures et en améliorant l'efficacité de ses espaces actuels.
3. Poursuivre le financement de la recherche (1 M\$) en appliquant l'**analyse comparative entre les sexes plus** à Patrimoine canadien.
4. Apporter une aide directe aux **artistes autochtones** en leur octroyant un financement annuel de 25 M\$ pendant quatre ans par le biais des programmes de Patrimoine canadien afin de les reconnaître à titre de gardiens du territoire et de pionniers de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.



L'Assemblée canadienne de la danse (ACD) est l'organisme national de services aux arts pour le secteur de la danse. Ses membres comprennent plus de 600 travailleurs individuels et organismes de danse professionnels; en collaboration avec ses partenaires provinciaux, elle intervient auprès de plus de 3 000 artistes du milieu de la danse. L'ACD est ravie de contribuer au processus des consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances.

1. Le **Conseil des arts du Canada** est le principal bailleur de fonds fédéral du secteur. Depuis le budget de 2016, le budget d'exploitation du Conseil des arts a plus que doublé sur une période de cinq ans. L'ACD tient à souligner l'importance que ce financement inouï aux artistes et aux organismes à vocation artistique du Canada a eue sur la stabilité et les premières démarches vers un secteur équitable. L'ACD invite le gouvernement fédéral à respecter l'augmentation prévue de 35 M\$ au budget du Conseil des arts en 2020-2021. Cet investissement offre une stabilité au secteur des arts pendant la période de transition vers une économie à faible intensité de carbone. Prenons en exemple les tournées : comme elles sont indispensables aux grandes compagnies de danse pour atteindre leur public, il est essentiel d'investir dans de nouvelles méthodes de travail, moins tributaires des déplacements. Les petites et moyennes entreprises du secteur créatif sont enclines à innover et à opérer un changement, mais elles ont besoin de temps pour permettre la transition dans l'ensemble du secteur.
2. L'ACD est reconnaissante de la contribution aux espaces culturels du gouvernement du Canada dans le budget de 2017, mais il s'agit d'un financement provisoire; et comme les projets d'infrastructure prennent souvent plusieurs décennies à réaliser, cela peut être source de difficultés.

Investir de façon permanente¹ dans le **FCEC** permettrait de rénover les infrastructures culturelles et d'en optimiser la productivité. Bon nombre des infrastructures culturelles canadiennes ont été construites à l'occasion du centenaire de la Confédération. Elles ont désormais besoin d'être modernisées et rénovées, notamment pour répondre aux lois sur l'accessibilité. De plus, l'organisme La foi et le bien commun a lancé l'initiative

¹ Dès 2027.

« Travaux de régénération : Lieux de culte »² qui vise à convertir des lieux confessionnels en centres culturels polyvalents. Il serait nécessaire d'accorder un financement permanent à ce grand projet national de régénération novateur.

Le FCEC de Patrimoine canadien offre déjà un accès à des fonds destinés à la rénovation d'espaces culturels, mais un financement permanent est indispensable. Les espaces culturels sont la source principale de l'empreinte carbone du secteur artistique; un financement stratégique au FCEC l'aiderait à faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. En outre, doter les productions canadiennes d'espaces de représentation équipés de l'équipement de technologie d'enregistrement numérique leur permet de passer successivement de la scène à l'écran puis à un divan, réduisant ainsi les déplacements. Par conséquent, la rénovation des infrastructures culturelles et la construction de nouveaux centres culturels — lorsque cela est possible — contribueraient certainement à réduire l'empreinte carbone des industries culturelles.

3. L'ACD est reconnaissante de la contribution du gouvernement du Canada dans le budget de 2019 pour la recherche de stratégies de lutte contre les obstacles systémiques qui nuisent au progrès des femmes. Il est impératif que Patrimoine canadien poursuive cette recherche en 2020.

En mai 2018, la directrice générale de l'ACD a témoigné lors de l'étude sur la parité hommes-femmes du Comité permanent du patrimoine canadien. Il reste encore plusieurs obstacles pour les femmes qui aspirent à des postes de direction dans le domaine des arts, particulièrement pour les femmes autochtones ou de couleur. Il est nécessaire d'adopter une approche globale de l'examen de la documentation et de la recherche à l'échelon fédéral pour faire suite au rapport commandé par le Conseil des arts de l'Ontario auprès d'une équipe de recherche dirigée par M^{me} Amanda Coles³. Patrimoine canadien a commencé à recueillir les données nécessaires et a besoin de temps et de financement pour continuer de dégager les tendances relatives à la

² https://www.faithcommongood.org/places_of_faith

³ <http://www.arts.on.ca/nouvelles-et-ressources/nouvelles/2018/un-nouveau-rapport-decrit-la-situation-des-femmes-dans-les-arts-au-canada?lang=fr-ca>

diversité chez les femmes qui aspirent à des postes de direction. Le domaine des arts a besoin d'obtenir une vue d'ensemble des aspects où des changements s'imposent et du rôle des femmes dans les arts, où des préjugés inconscients persistent.

4. L'ACD joint sa voix à celle de ses collègues de la Coalition canadienne des arts pour demander à Patrimoine canadien d'octroyer un premier financement de 25 M\$ par année pendant les quatre prochaines années aux artistes autochtones. Il est crucial d'investir davantage dans la formation, les espaces, la présentation et les langues autochtones. Par l'entremise de Patrimoine canadien et des sociétés d'État, le gouvernement fédéral est en mesure de veiller à ce que les peuples autochtones obtiennent de meilleurs services. Ce financement de 100 M\$ sur 4 ans pourrait constituer la première étape de l'investissement du programme Créer, connaître et partager du Conseil des arts du Canada. Il pourrait servir à financer des activités en réserve et hors-réserve, à ajouter des volets de programmes propres à la culture autochtone (p. ex. dans le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts et le Fonds du Canada pour la présentation des arts) et à augmenter les crédits accordés aux sociétés d'État par le biais de nouvelles initiatives semblables à celle du Théâtre autochtone du Centre national des Arts.

Les artistes autochtones sont les gardiens de la terre : il est essentiel qu'ils puissent exprimer leur opinion sur les mesures de transition vers un monde à faibles émissions de carbone.

L'ACD est un membre actif de la Coalition canadienne des arts. Ce mémoire est présenté en collaboration avec ses collègues du secteur des arts de la scène.

